

OBJET RESILIATION DE BAIL A FERME
(M. MALADIRA MAURICE EMILIEN / TERRAINS EX-COUILLOUX - MONTAGNE)

Par délibération n° 95/6-04 du 15/12/1995, vous avez approuvé la passation d'un bail à ferme de 18 ans au profit de Monsieur MALADIRA Maurice Emilien pour l'exploitation des parcelles cadastrées section CE 787 et CE 788 d'une superficie respective de 5 390 m² et 9 020 m². Ce bail expire le 31/12/2018.

Suite au décès du preneur, ses ayants droits ne souhaitent pas reprendre le bail à leur propre compte et demandent sa résiliation.

Je vous demande donc de vous prononcer sur :

- 1° la résiliation du bail rural en date des 2 et 21 août 2000,
- 2° de m'autoriser à signer l'acte de résiliation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 septembre 2013

Délibération n°13/4-45

OBJET RESILIATION DE BAIL A FERME

(M. MALADIRA MAURICE EMILIEN / TERRAINS EX-COUILLOUX - MONTAGNE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

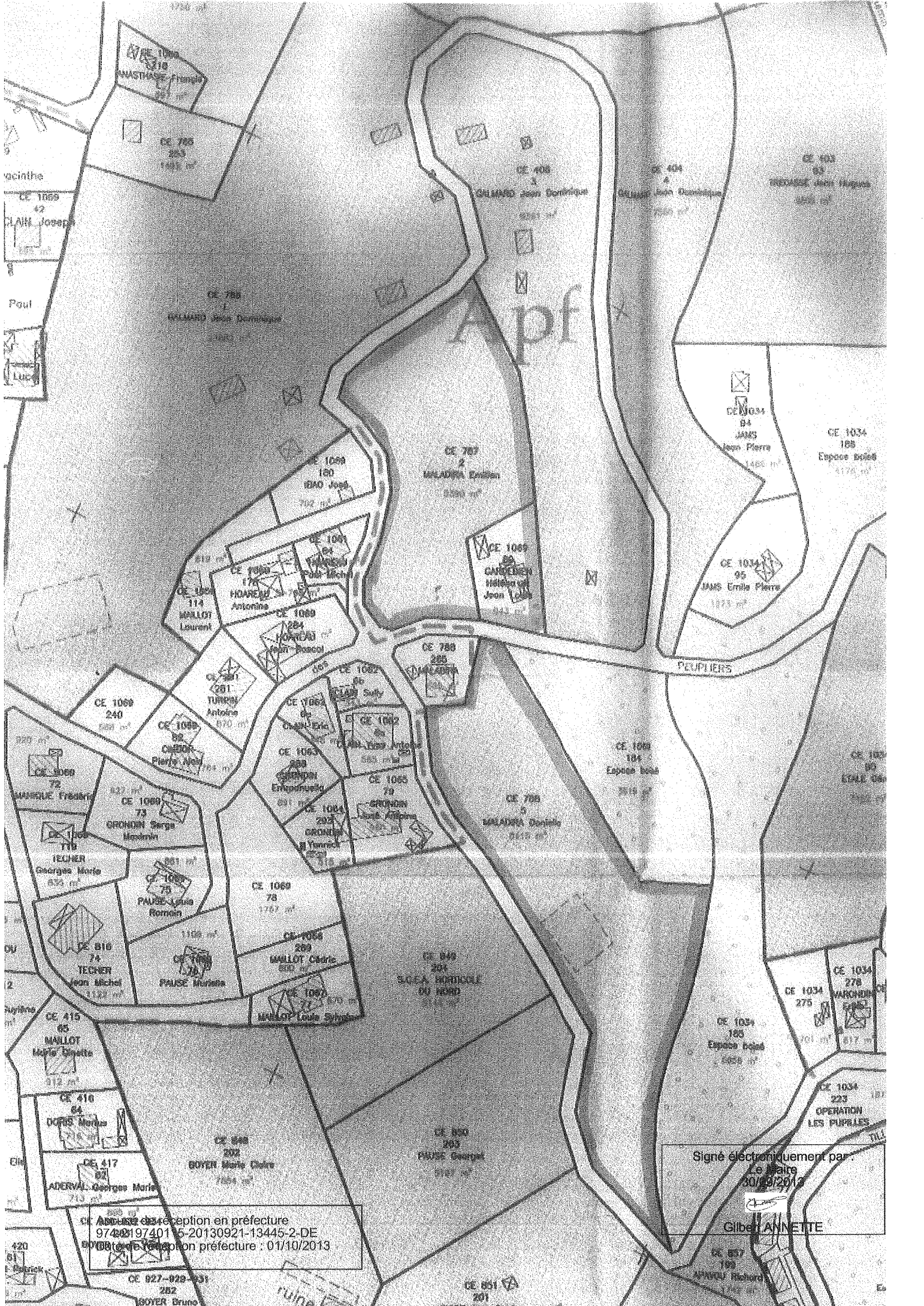
Sur l'avis de la Commission Economie Commerce Artisanat, approuve la résiliation du bail à ferme de Monsieur MALADIRA Maurice Emilien.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13445-1B-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2013



Gilbert ANNETTE



acinthe
 CE 1069 42
 CLAIN Joseph
 Poul
 Luc
 CE 1069 240
 CE 1069 72
 MARGUE Frédéric
 CE 1069 73
 GRONIER Serge
 Maximin
 CE 710
 TECHER Georges Marie
 CE 810 74
 TECHER Jean Michel
 CE 415 65
 MARLOT Marie Brigitte
 CE 416 64
 DUPIS Marianne
 CE 417 62
 ADERVAL Georges Marie
 CE 420 61
 BOYER Bruno

CE 785 253
 1485 m²
 CE 788 1
 GILMARD Jean Dominique
 CE 1069 100
 BAO Joël
 CE 1069 176
 HOAREAU Antonina
 CE 1069 114
 MARLOT Laurent
 CE 1069 284
 HOAREAU Jean Pascal
 CE 1069 240
 CE 1069 88
 CROIX Pierre Noël
 CE 1069 73
 GRONIER Serge Maximin
 CE 710
 TECHER Georges Marie
 CE 810 74
 TECHER Jean Michel
 CE 415 65
 MARLOT Marie Brigitte
 CE 416 64
 DUPIS Marianne
 CE 417 62
 ADERVAL Georges Marie
 CE 420 61
 BOYER Bruno

CE 408 1
 GILMARD Jean Dominique
 CE 404 4
 GILMARD Jean Dominique
 CE 787 2
 MALADRA Esthère
 CE 1069 100
 BAO Joël
 CE 1069 176
 HOAREAU Antonina
 CE 1069 114
 MARLOT Laurent
 CE 1069 284
 HOAREAU Jean Pascal
 CE 1069 240
 CE 1069 88
 CROIX Pierre Noël
 CE 1069 73
 GRONIER Serge Maximin
 CE 710
 TECHER Georges Marie
 CE 810 74
 TECHER Jean Michel
 CE 415 65
 MARLOT Marie Brigitte
 CE 416 64
 DUPIS Marianne
 CE 417 62
 ADERVAL Georges Marie
 CE 420 61
 BOYER Bruno

CE 408 1
 GILMARD Jean Dominique
 CE 404 4
 GILMARD Jean Dominique
 CE 787 2
 MALADRA Esthère
 CE 1069 100
 BAO Joël
 CE 1069 176
 HOAREAU Antonina
 CE 1069 114
 MARLOT Laurent
 CE 1069 284
 HOAREAU Jean Pascal
 CE 1069 240
 CE 1069 88
 CROIX Pierre Noël
 CE 1069 73
 GRONIER Serge Maximin
 CE 710
 TECHER Georges Marie
 CE 810 74
 TECHER Jean Michel
 CE 415 65
 MARLOT Marie Brigitte
 CE 416 64
 DUPIS Marianne
 CE 417 62
 ADERVAL Georges Marie
 CE 420 61
 BOYER Bruno

reception en préfecture
 97401974015-20130921-13445-2-DE
 reception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par
 Le Maire
 30/09/2013
 GILBERT ANNETTE